

VISION DU GOUVERNEMENT:

A l'horizon 2025, le secteur industriel du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement économique et social durable.

POTENTIEL DU SECTEUR

- Part de l'industrie manufacturière dans le PIB en 2020 : 9,4%
- Part du secteur secondaire dans le PIB en 2020 : 24.8%
- Taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA/CEDEAO en 2019: 1,5%
- Abondance et diversité de matières premières (coton, karité, produits de l'élevage, fruits et légumes, etc.)
- Faible developpement du secteur industriel
- Accroissement de la demande (doublement de la population burkinabè d'ici 25 ans)

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Loi n 038_2018_AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements
- Loi n°015-2017/AN portant loi d'orientation de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso du 27/04/2017
- Loi n°023-2013/AN portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso du 30/05/2013
- Décret n°2017-1165/PRES/PM/MCIA/MATD/MINEFID portant adoption de la Charte des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso du 30/11/2017
- Arrêté n°01-97/MCPEA/MEF/MEE du 12 novembre 2001 portant cahier de charges applicable aux zones industrielles au Burkina Faso

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Création d'unités industrielles dans chaque région du Burkina Faso
- Fabrication et montage d'équipements pour la mécanisation agricole (tracteurs, motoculteurs, etc.)
- Production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel;
- Mise en place d'un filature classique du coton







